

DÉCISION du Conseil de la Communauté

Délibération DC 2023 - 013

OBJET : Approbation des décisions du Bureau

L'An deux mille vingt-trois, le seize du mois de mars à 17 h, le Conseil de la Communauté s'est réuni à QUILLAN, au siège de la CCPA, avenue François Mitterrand, à la suite de la convocation faite le 10 mars par Monsieur le Président.

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Philippe PARRAUD (Axat), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Eric ASTIER (Corbieres), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Claire THENARD (Courtauly), Rose-Marie DAROT (Espérasa), Elvire ANDREWS (Espérasa), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginols), Yves ANIORT (Granes), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Honoré GERVAIS (Le Clat), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoit), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby), Georges BENNAVAIL (Val du Faby) et Marc RIVALS (Villefort).

Procurations : Jean Claude MICHELOU (Axat) à Philippe PARRAUD (Axat), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty) à Jacques MAMET (Chalabre), François LACROIX (Espezet) à Francis SAVY (Mazuby), Didier PARIS (Fontanes de Sault) à Alfred VISMARA (Cailla), Lydie MUNIER (Joucou) à Anthony CHANAUD (Val du Faby), Jacques SIMON (Quillan) à Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), Amandine MORENO (Quillan) à Jean POLY (Quillan) et Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers) à Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol).

Excusés : Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espérasa), Eric COUE (Espérasa), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Nadia PARACHINI (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault) et Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol).

Absents : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Julie LE MORVAN (Espérasa), Olivier FROMILHAGUE (Espérasa), Gaël SAN MARTIN (Espérasa), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Véronique FERNANDEZ (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Hervé CHAPUT (Rodome) et Jean Pierre ESPOSITO (Roquefeuil).

Secrétaire de séance : Serge MOUNIÉ

Nombre de conseillers en exercice : 83

Présents : 53

Votants : 60

Excusés : 10

Absents : 12

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Président a rendu compte au Conseil des décisions prises par le Bureau en application de la délibération N° DC 2020-047 du 30 juillet 2020.

Décisions du Bureau :

DB 2023.009 ouverture de l'Espace Jeunes des Pyrénées Audoises
DB 2023.010 station de ski de Camurac – Convention ski club audois et tarification pack découverte ski
DB 2023.011 acceptation de sinistre – reconnaissance en responsabilité – Abroge et remplace DB 2023.007 du 19 janvier 2023
DB 2023.012 création régie de recettes – Espace Jeunes
DB 2023.013 attribution des marchés de travaux – Phase 3.2 de la rénovation de la piscine intercommunale
DB 2023.014 mission d'audit énergétique – Bâtiment ciblés 2023
DB 2023.015 mission d'analyse d'opportunité ENR thermique
DB 2023.016 révision du loyer – Bail de mise à disposition de la MSP d'Espéraza
DB 2023.017 nomination régisseur – régie de recettes Espace Jeunes
DB 2023.018 modification régie de recettes de la station de ski de Camurac
DB 2023.019 projet agro-environnemental et climatique – Programmation 2023-2027
DB 2023.020 recours au service civique – Convention avec la MLOA
DB 2023.021 renouvellement de la convention avec les Trois Quilles Recyclerie
DB 2023.022 convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport d'intérêt local entre la région Occitanie et la CCPA

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND acte du compte-rendu des décisions du Bureau prises en vertu de la délégation accordée par la délibération N° DC 2020-047 du 30 juillet 2020.**

Ainsi délibéré, à QUILLAN le 16 mars 2023

*Transmis au représentant de l'Etat,
le 30.03.2023
Le Président certifie qu'un extrait de
la présente délibération
a été affiché conformément à la loi,
le 30.03.2023*



Pour extrait conforme